Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600263-20251204-D2025048-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quatre décembre, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Marie-Antoinette LE GAL a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL
Julie LE STRAT a donné pouvoir à Anne LE GUYADER-GRANDVALET

FINANCES – POLE ENFANCE JEUNESSE – TARIFS 2026	**2025-048**

Madame Marie-Françoise JULE, Adjointe déléguée aux finances, présente à l'assemblée les propositions de tarifs du pôle enfance jeunesse à appliquer à compter du 1er janvier 2026 :

GARDERIE			2026		
TRANCHE	QUOTIENT CAF		1/4 H	Goûter	DEPASSEMENT HORAIRE
1	0	699	0,23 €	0,40 €	10,00 €
2	700	999	0,27 €	0,46 €	10,00 €
3	1000	1499	0,34 €	0,59 €	10,00 €
4	1500	et +	0,35 €	0,60 €	10,00 €
			1/4 h commencé = 1/4 h dû *1er 1/4 h de l'après-midi = tarif 1/4 h + tarif gouter*		

CENTRE DE LOISIRS VACANCES			2026		
TRANCHE	QUOTIENT CAF		1/2 j sans repas	1/2 j avec repas	Journée
1	0	699	4,48 €	6,85 €	11,32 €
2	700	999	5,12 €	7,81 €	12,94 €
3	1000	1499	6,40 €	9,78 €	16,17 €
4	1500	et +	6,53 €	9,98 €	16,49 €

CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS			2026		
TRANCHE	QUOTIENT CAF		1/2 j sans repas	1/2 j avec repas	Journée
1	0	699	3,69 €	6,06 €	9,77 €
2	700	999	4,23 €	6,93 €	11,16 €
3	1000	1499	5,29 €	8,67 €	13,95 €
4	1500	et +	5,39 €	8,84 €	14,24 €

ADOS			2026	
TRANCHE	QUOTIENT CAF		1 unité	COTISATION ANNUELLE
1	0	699	2,65 €	15,93 €
2	700	999	2,92 €	
3	1000	1499	3,45 €	
4	1500	et +	3,71 €	

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600263-20251204-D2025048-DE

POUR LES COMMUNES EXTERIEURES	
Centre de loisirs vacances - 1/2 j sans repas	Tarifs Bubry/Quistinic majoré de 4 €
Centre de loisirs vacances - 1/2 j avec repas	Tarifs Bubry/Quistinic majoré de 5 €
Centre de loisirs vacances - Journée	Tarifs Bubry/Quistinic majoré de 9 €
Centre de loisirs mercredi - 1/2 j sans repas	Tarifs Bubry/Quistinic majoré de 4 €
Centre de loisirs mercredi - 1/2 j avec repas	Tarifs Bubry/Quistinic majoré de 5 €
Centre de loisirs mercredi - Journée	Tarifs Bubry/Quistinic majoré de 9 €
Ados - unité	Tarifs Bubry/Quistinic majoré de 2,5 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction comptable M57 ;
Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 27 novembre 2025 ;

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs 2026 pour le pôle enfance jeunesse tels que proposés ci-dessus,
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Véronique LE MOULEC

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY
56 (MORBIHAN)